



MOURAFKA

MOURAFKA

PROGRAMME D'APPUI POST CREATION AUX COOPERATIVES NOUVELLEMENT CREEES 2011-2018

1. Présentation du programme « Mourafaka » :

Le programme « Mourafaka » est un programme d'appui post-crétion aux coopératives nouvellement créées. L'expérience a montré que le démarrage d'une activité économique dans le cadre d'une coopérative est relativement long par rapport à un projet classique. C'est ainsi que ce programme tient compte de cette spécificité et propose de soutenir les coopératives par un package intégré de services qui interviennent sur des maillons essentiels pour son démarrage et la pérennisation de son activité.

En terme quantitatif, le programme d'une durée de 5 an vise le renforcement des capacités de 2000 coopératives nouvellement créées (500 par an), ce qui permettra d'améliorer et de pérenniser les revenus d'environ 200000 bénéficiaires directs et indirects. L'approche stratégique sur laquelle est fondée le programme Mourafaka prend en considération des dimensions multiples. Il s'agit de :

- l'innovation : le programme met l'accent sur les activités novatrices tenant compte de l'approche filière axée sur le marché et ayant des retombées économiques et sociales sur les conditions de vie des populations. Des projets qui visent à créer de nouvelle génération de coopératives, capables de relever les défis d'emploi et de répondre aux nouveaux besoins collectifs, facteur susceptible de renforcer les chances de réussite de l'action publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- l'approche territoriale : le programme favorise les projets qui se caractérisent par leur ancrage territorial qui tiennent compte des potentialités et des spécificités territoriales.
- l'approche genre : le programme favorise les activités qui donnent plus d'opportunités à la femme pour s'impliquer dans la vie active par l'exercice d'une activité génératrice de revenus.
- la convergence avec les autres programmes publics: le programme est en convergence avec différents programmes destinés à appuyer le secteur coopératif en particulier avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).
- la dimension environnementale : le programme favorise les activités qui tiennent compte de la protection de l'environnement.
- le suivi et l'évaluation : le programme considère que le suivi et l'évaluation sont des conditions nécessaires à la réussite et la pérennité des projets. La mise en place d'un système de suivi au sein de la coopérative permet, d'opérer quand c'est nécessaire, les réajustements garantissant la réussite du projet. Le programme mettra de ce fait, l'accent sur les coopératives qui s'inscrivent dans une démarche d'évaluation partagée, en mettant en place des systèmes de suivi et d'évaluation.

2. Composantes du programme « Mourafaka » :

Tenant compte des différentes phases de la vie d'un projet coopératif, les bénéficiaires peuvent profiter des services du programme notamment en matière de diagnostic stratégique (DS), de formations groupées (FG) et de d'accompagnement individuel. Le dispositif du programme a pour objet la prise en charge des prestations suivantes :

A. diagnostic stratégique de la coopérative : ce diagnostic permet d'identifier les besoins de la coopérative et d'élaborer un plan stratégique pour son développement. Deux catégories de besoins seront prises en charge dans le cadre de ce programme :

- les besoins en formation et en accompagnement individuel des gestionnaires de la coopérative;
- les besoins en assistance technique, en conseil et en promotion commerciale des produits/services de la coopérative.

B. formation groupée des gestionnaires : le renforcement des capacités constitue une condition nécessaire à la performance économique et sociale des coopératives, ainsi qu'à leur durabilité. Le programme Mourafaka se propose d'organiser des sessions de formation groupée aux niveaux des différentes régions du Royaume. Ces formations permettront aux gestionnaires des coopératives de renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion et de la gouvernance de la coopérative. Ces formations porteront particulièrement sur:

- La gestion et le management des coopératives notamment en matière de gouvernance, des aspects juridiques, de comptabilité, de gestion des ressources, des techniques d'animation de groupes, de préparation des assemblées générales, etc ;
- Les techniques de marketing et de promotion commerciale.

C. accompagnement individuel : accompagnement de proximité des coopératives pendant deux ans pour la mise en application de leur plan de développement notamment dans les domaines de :

- La gestion : cet accompagnement, qui aura lieu au sein de la coopérative, consiste à améliorer et professionnaliser la gestion de la coopérative à travers le renforcement des capacités managériales des gestionnaires. Il est axé sur le conseil, l'orientation et l'encadrement des gestionnaires dans les domaines juridique, financier, de communication....etc.
- L'assistance technique : fournir un conseil adapté en fonction des besoins spécifiques de chaque coopérative. Cette assistance permettra à la coopérative de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle concerne tous les aspects techniques qui touchent à l'approvisionnement, à la production et au marketing dont l'impact est d'améliorer la rentabilité économique de la coopérative.

3. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires du programme Mourafaka sont les coopératives nouvellement créées. On entend par là les coopératives ayant moins de quatre années d'existences juridiques et au moins une année d'activité.

Sont éligibles à l'appui, celles qui portent des projets économiquement rentables et socialement responsables, répondant à des besoins collectifs, créant de l'emploi et de la richesse, et sans impacts négatifs sur l'environnement

Critères de sélection des bénéficiaires :

Sont éligibles au programme MOURAFKA, les coopératives nouvellement créées porteuses des projets qui :

1. ont des retombées positives sur la communauté ;

2. valorisent les ressources et les potentialités locales ;
3. s'inscrivent dans le développement d'une filière porteuse ;
4. sont portés par des jeunes diplômés et/ou des femmes ;
5. bénéficient d'un financement accordé dans le cadre des programmes nationaux notamment l'INDH, ADS et programmes sectoriels (agriculture solidaire, Ibhar, stratégie 2015 de l'artisanat, etc.) ;
6. sont innovants
7. Et portés par des coopératives en situation légale.

Ces critères sont traduits sous forme d'une grille de notation permettant le classement des coopératives candidates au programme. La liste définitive des coopératives à retenir sera arrêtée par le Comité d'éligibilité.

Source URL: <http://www.odco.gov.ma/fr/blog/mourafaka-0>